



MUNICIPALITÉ DE PIOPOLIS

## AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Emmanuelle Fredette, directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite Municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil municipal de Piopolis, le lundi 4 octobre 2021 à 19 h.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande pour une dérogation mineure également concernée par le Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) :

### **Nature et effets**

La demande concerne l'accès à la voie. Puisque ce lot a un chemin dont l'entrée est à environ 75° avec le rang des Grenier et dont la pente est de plus de 15 %, le demandeur souhaite élargir l'entrée au chemin passant de 9 mètres à 16,5 mètres en bordure du Rang des Grenier. L'entrée se rétrécira ensuite avec une emprise d'au moins 8 mètres, incluant les fossés, avec une voie gravelée de 5 mètres.

Lors d'un projet de développement, il est possible de lotir une rue d'environ 15 mètres de largeur.

### **Identification du site concerné**

Le lot 5 206 462 est situé sur le rang des Grenier et il est propriété de M. Herman Gauthier.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

DONNÉ à Piopolis ce 17<sup>e</sup> jour de septembre 2021

Emmanuelle Fredette

Directrice générale et secrétaire-trésorière